

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 27 février 2020

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Pierre LAPRAY, Monsieur Pierre-Louis PANAY, Madame Marie-Claire BERTHIER, Madame Anne-Elisabeth BRUN, Madame Françoise BUCHILLET, Madame Nathalie BUCHILLET, Madame Marie-Claude RENAUD, Monsieur Mickaël SARRAZIN

Excusés : Néant

Absents : Monsieur Vincent DUMOUX, Monsieur David BORDES, Monsieur Eric LE MEVEL, Monsieur Fabrice PLANCHON, Monsieur Jean-Louis PAILLARD.

Secrétaire : Madame Anne -Elisabeth BRUN

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 février 2020, s'est réuni en session ordinaire le 27 février 2020 à 20 heures 00 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Elisabeth BRUN

En préambule, le Conseil Municipal reçoit Monsieur NICOLAZZI qui expose les problèmes de sécurité qu'il rencontre de manière récurrente avec le stationnement intempestif de véhicules devant sa propriété.

L'idée de poser des plots en bordure des trottoirs est énoncée ainsi qu'une limitation de vitesse à 30 km/h. Un avis sera demandé auprès des services de la Direction Régionale des Infrastructures. A

Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 29 janvier 2020 :

Monsieur Mickaël SARRAZIN donne lecture du compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

Achat de panneaux

Des devis ont été demandés pour doter les entrées d'agglomération avec des panneaux portant la dénomination de la commune nouvelle.

Le devis de la Société Signaux Girod est accepté, à l'unanimité, pour 1 259.70 euros H.T..

Marché de maîtrise d'oeuvre pour le sentier pédestre

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de faire appel à un maître d'oeuvre en vue de l'opération d'aménagement d'un sentier pédestre autour du Lac du Rousset.

Il signale, en outre, qu'à l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des plis, l'offre économiquement la plus avantageuse se révèle être celle de l'Atelier du Gingko, pour 36 690.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue ce marché de maîtrise d'oeuvre à l'Atelier du Gingko et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en découlant.

Monsieur le Maire précise, par ailleurs, que le dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, portant sur la réalisation de ce projet, a reçu un avis favorable de la part de la commission.

Levé topographique et bathymétrie pour le sentier pédestre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du cabinet ADAGE pour un montant de 5 950.00 euros H.T..

Mission coordination de sécurité et de protection de la santé pour le sentier pédestre

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'offre de SOCOTEC pour un montant de 2 310.00 euros H.T..

Etudes géotechniques pour le sentier pédestre

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, suite à appels à la concurrence infructueux, de relancer la consultation pour la réalisation de ces études. L'objectif affiché réside notamment dans la volonté d'accorder plus de temps aux cabinets qui jugent les délais indiqués par l'Agence Technique Départementale trop courts.

Tenue des bureaux de vote

Le Conseil Municipal fixe le tableau de tenue des bureaux de vote pour le premier tour des élections municipales, fixé au dimanche 15 mars 2020.

Informatisation de la bibliothèque

Suite à une demande des bénévoles en charge de la bibliothèque située au Rousset et dans un souci de faciliter les échanges avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'informatisation de la bibliothèque et autorise Monsieur le Maire à demander la subvention correspondante auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire.

Convention avec la Commune de Saint Romain Sous Gourdon

La municipalité de Saint Romain Sous Gourdon ayant émis le souhait de bénéficier du fonds de livres de la bibliothèque du Rousset pour les élèves scolarisés au sein de son école, le Conseil Municipal, donne son aval à l'unanimité, pour que Monsieur le Maire puisse signer la convention correspondante.

Cette dernière mentionnera notamment que :

- les livres seront mis à disposition gratuitement,
- les ouvrages abîmés seront facturés afin de pourvoir à leur remplacement,
- la Commune de Le Rousset-Marizy prêtera aux bénévoles de la bibliothèque, un véhicule communal,
- la Commune de Saint Romain Sous Gourdon se verra facturer, annuellement, les frais kilométriques correspondants.

Bail pour commerce multi-services

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer le bail avec Monsieur Jugnier qui courra à compter du 1^{er} avril 2020. Le montant du loyer est fixé à 3 600.00 euros annuels, payables mensuellement.

La licence, propriété de la commune, sera mise à disposition de Monsieur Jugnier et une distinction sera faite entre domaine public et domaine privé, notamment pour ce qui relève de la station-service.

Perception par la commune d'aides au logement

Au regard des impayés de loyers et d'aides au logement perçues directement par les intéressés mais ne venant pas abonder le financement de leur loyer, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les baux indiqueront désormais obligatoirement la mention suivante : « dans l'hypothèse où le locataire serait à même de percevoir des aides au logement, la Commune demande à ce que les versements correspondants lui reviennent directement ».

- Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire signale que :

- les travaux liés aux enduits du Montchappa n'entrent pas dans la garantie décennale et que le coût de reprise de ces derniers se chiffrait aux alentours des 1 500.00 euros.
- la Présidente de Carp'Addict a émis le souhait de consacrer une journée à la pêche des poissons-chats associée à une pêche de friture dont une partie des profits serait reversées à la commune. Le Conseil Municipal donne son accord.
- les agents du service technique seront chargés de procéder à l'enlèvement d'une souche, située en toute bordure de route, à Noireux.

Madame Marie-Claire Berthier expose qu'il serait peut-être intéressant de s'inscrire dans l'opération Voisins vigilants. Des renseignements complémentaires seront pris.

Le Conseil Municipal se prononce pour la vente des grumes de chênes, à raison de 10 euros le mètre cube et des acacias présents vers l'ancien chemin du lavoir de Saint Quentin, moyennant 45 euros.

Au niveau des travaux de voirie vus lors la précédente séance du Conseil Municipal, il apparaît que la Communauté de Communes Le Grand Charolais a réaffecté, pour l'ensemble des communes, les montants des travaux accordés les années précédentes et ce, en tenant compte des priorités indiquées.

Des devis seront demandés en vue de la fourniture d'un écran blanc avec rétroprojecteur pour la salle des réunions de la commune déléguée de Marizy.

L'ordre du jour étant épuisé, ainsi que les questions et informations diverses, la séance est levée à vingt-trois heures trois minutes.